



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant
des mines de charbon****Seizième session**

Genève, 3 et 4 mars 2021

**Rapport du Groupe d'experts du méthane
provenant des mines de charbon****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon a tenu sa seizième session les 3 et 4 mars 2021, à Genève et en ligne.
2. Le présent rapport résume les débats consacrés aux travaux du Groupe d'experts à sa seizième session. Tous les documents et exposés de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

II. Participation

3. Des experts des États membres de la CEE ci-après ont participé à la session : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Pologne, République de Moldova, Roumanie et Ukraine.
4. Des experts de l'Australie, de la Chine, de l'Inde et de la Mongolie ont pris part à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE.
5. Parmi les institutions spécialisées des Nations Unies, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) était représenté. Un représentant de la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne a également participé à la session.
6. Les associations internationales ci-après étaient représentées : Clean Coal Centre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Groupe de la Banque mondiale et Initiative mondiale sur le méthane (IMM).
7. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Association des villes minières du Donbass, Association of Geological Researches (Turquie), Centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon

¹ Les documents officiels de la session peuvent être consultés à l'adresse : <http://documents.un.org/>.
Les documents non officiels et les exposés présentés en séance peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://www.unece.org/sustainable-energy/events/16th-session-group-experts-coal-mine-methane>.



(Chine), Centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Pologne), ClimateWorks Foundation, EIT Climate-KIC, Energy Efficiency Technology Institute, Pacific Northwest National Laboratory, Responsible Mining Foundation, Scientific and Technical Mining Association of the Russian Federation, et Underground Coal Mine Safety Research Collaboration.

8. Le secteur privé était représenté par des experts de 22 entreprises. Les milieux universitaires étaient représentés par des experts de 9 universités et instituts scientifiques.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.4/2021/1

9. L'ordre du jour provisoire figurant dans le document ECE/ENERGY/GE.4/2021/1 a été adopté sans modification.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe d'experts a élu un Bureau pour deux ans, de la fin de la seizième session à la fin de la dix-huitième session. Les membres élus sont les suivants : M. Raymond Pilcher (Raven Ridge Resources, Inc.) en qualité de Président, et M^{me} Aida Haracic (Bosnie-Herzégovine), M. Clemens Backhaus (Allemagne), M. Jacek Skiba (Pologne), M. Sergey Shumkov (Fédération de Russie), M. Igor Yashchenko (Ukraine), M. Özgen Karacan (États-Unis d'Amérique), M^{me} Volha Roshchanka (États-Unis d'Amérique), M. Zhixin JIN (Centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Chine)), M. Clark Talkington (Advanced Resources International, Inc.), M. Yuriy Bobrov (Association des villes minières du Donbass), M. Neil Butler (HEL-EAST Ltd), M. David Creedy (Sindicatum Sustainable Resources) et M. Lukasz Kroplewski (expert indépendant) en qualité de Vice-présidents.

11. Soucieux de garantir la continuité au sein du Bureau, le Groupe d'experts a décidé de ne pas élire tous les membres du Bureau en même temps. Cette approche est conforme à la pratique du Comité de l'énergie durable et des autres groupes d'experts.

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

12. Dans ses observations liminaires, le Président du Groupe d'experts a dit que l'on assistait à une réorganisation sans précédent de l'industrie du charbon à travers le monde. Si certains pays s'étaient engagés à réduire leur dépendance vis-à-vis du charbon thermique, voire à y mettre fin, d'autres augmentaient leurs investissements dans le secteur, procédaient à sa consolidation et prévoyaient d'ouvrir de nouvelles mines. Même si quelques sociétés minières internationales avaient pris le temps de la réflexion pour réévaluer leur position concernant le charbon thermique, beaucoup avaient décidé de se tourner vers le charbon à coke utilisé dans la production métallurgique. Le Président a rappelé que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) avait récemment lancé une concertation sur les politiques à mener pour éliminer progressivement le charbon. Ce type d'initiative s'inscrivait dans le droit fil des déclarations du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, à de multiples occasions, avait exhorté les pays à mettre fin à leur dépendance vis-à-vis du charbon. Souscrivant aux propos du Secrétaire général de l'ONU, le Président a dit que la transformation du secteur du charbon serait ressentie de manière inégale dans les régions et a insisté sur l'importance d'une transition juste. Comme suite aux déclarations du Secrétaire général de l'ONU, la Secrétaire exécutive de la CEE avait demandé à tous les organes subsidiaires de la Commission d'œuvrer dans le sens des objectifs de réduction des émissions de carbone et de concentrer leur attention sur les efforts qui aidaient la région à atteindre ses objectifs climatiques. Dans ce contexte, le Président a fait observer que le Groupe d'experts devait poursuivre ses travaux visant à rendre les mines en exploitation plus sûres face aux accidents liés au méthane, continuer à élaborer des normes pertinentes à son mandat, et de réunir des documents sur les bonnes pratiques et les meilleures

pratiques liées au captage et à l'utilisation sûrs du méthane émis pendant tout le cycle de vie des mines de charbon, c'est-à-dire l'exploration, l'exploitation, la fermeture et après la fermeture. En conclusion, il a dit que le Groupe d'experts devait reconnaître qu'il avait part à une transition mondiale, et il lui a demandé de revoir son mandat de telle manière qu'il conserve sa pertinence.

13. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction du travail effectué par le Bureau et par le secrétariat et des efforts qu'ils déployaient pour gérer son plan de travail entre ses sessions annuelles, malgré le manque de ressources humaines et financières et la situation sans précédent causée par la pandémie de COVID-19.

VI. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts (point 4 de l'ordre du jour)

A. Messages et décisions clés à l'intention de la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-neuvième session

14. Le Groupe d'experts a appuyé la décision que le Comité de l'énergie durable a prise à sa vingt-neuvième session de prier la CEE, à sa soixante-neuvième session, d'envisager de prendre une décision concernant l'accélération à court terme de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de mesures portant sur les gaz et les bâtiments (ECE/ENERGY/133, par. 7). Il a noté que ses travaux sur le méthane présentaient un avantage notable à court terme tant pour le climat que pour la qualité de vie et a proposé de poursuivre ses activités sur la gestion des émissions de méthane provenant des activités liées au charbon dans le cadre de la transition vers un avenir durable.

15. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction l'approbation par le Comité de l'énergie durable de la publication intitulée « *Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines* » (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) (ECE/ENERGY/128 et ECE Energy Series No. 64) et l'invitation adressée aux États membres de prendre les mesures appropriées pour assurer une diffusion et une application larges de ce guide.

16. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction de la décision du Comité de l'énergie durable d'inviter la CEE à proposer au Conseil économique et social d'approuver le *Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines* (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) et d'en recommander l'application dans le monde entier. Il a demandé au secrétariat de le tenir au courant de tout fait nouveau.

B. Activités en faveur de la proclamation d'une décennie internationale de la gestion du méthane

17. Le directeur de la Division de l'énergie durable a fait le point sur les progrès réalisés pour proclamer une décennie internationale de la gestion du méthane. Les procédures et le déroulement du processus de proclamation d'une décennie des Nations Unies ont été décrits. Le directeur a insisté sur le fait que l'appui des États Membres de l'Organisation des Nations Unies était nécessaire pour attirer l'attention sur l'initiative et garantir son succès à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada, Global Methane Initiative (GMI), Climate and Clean Air Coalition et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) figuraient parmi les partenaires et les pays qui avaient déjà manifesté leur soutien à l'initiative. Le directeur a décrit les principaux objectifs d'une décennie internationale de la gestion du méthane : i) une meilleure connaissance des effets du méthane sur l'environnement et des moyens d'y remédier ; ii) des engagements internationaux et régionaux en matière de suivi, de notification et de réduction des émissions de méthane ; iii) la diminution des concentrations de méthane dans l'atmosphère ; iv) des programmes et

des structures durables pour assurer la pérennité des efforts déployés et des résultats obtenus pendant la décennie.

18. Le Groupe d'experts a réitéré son ferme soutien à la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une décennie internationale de la gestion du méthane. Il a décidé de se mettre en rapport avec GMI pour solliciter l'appui des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la proclamation de la décennie.

C. Neutralité carbone comme moyen de promouvoir l'énergie durable, et rôle que peut jouer le Groupe d'experts

19. Le Groupe d'experts a pris note de la demande du Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session, qui souhaitait une coopération plus étroite entre les groupes d'experts lorsqu'il s'agissait de traiter des questions transversales, notamment en relation avec le projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (Projet sur la neutralité carbone) et dirigé par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Le Groupe d'experts a décidé d'appuyer le projet et a invité les experts intéressés à y participer.

D. Examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la CEE

20. Le Groupe d'experts a noté les consultations qui auraient lieu avec les États membres en 2021 pour établir la version finale du projet d'examen stratégique du sous-programme Énergie durable de la CEE (ECE/ENERGY/2020/12) afin qu'elle soit approuvée et adoptée à sa trentième session. Il a également noté qu'il avait été demandé que les activités entreprises par le Comité de l'énergie durable, de même que les progrès concrets et mesurables réalisés en matière d'énergie reflètent la dimension, la portée, le rôle et les valeurs des Nations Unies et qu'à cette fin le Comité avait encouragé une coopération plus étroite entre les organismes subsidiaires sur des questions transversales.

E. Règlement intérieur du Comité de l'énergie durable

21. Le Groupe d'experts a pris note du fait que le Comité de l'énergie durable avait approuvé son Règlement intérieur à sa vingt-neuvième session (annexe I du document ECE/ENERGY/133). Le Règlement intérieur s'appliquait au Comité et à ses organes subsidiaires. Le Groupe d'experts a noté que l'introduction d'un règlement intérieur du Comité avait pour objectif d'harmoniser les travaux dudit Comité et de ses organes subsidiaires et de poser les bases nécessaires pour accélérer l'exécution du sous-programme Énergie durable, afin de conforter la réputation de partenaire crédible, pertinent et réactif de la CEE.

VII. Faits nouveaux et difficultés dans le secteur du charbon (point 5 de l'ordre du jour)

22. Le Groupe d'experts a pris note avec satisfaction des nouveaux projets et initiatives liés au méthane provenant des mines de charbon, entrepris dans les États membres de la CEE, notamment en Pologne, dans la Fédération de Russie et en Ukraine, et qui ont été présentés pendant la session. Il a également pris note de l'importance du dégazage et de l'utilisation du méthane des mines de charbon et a décidé de travailler à l'élaboration de règles, de règlements et de normes pour encourager le financement et le développement de projets de dégazage et d'utilisation de ce méthane.

23. Le Groupe d'experts a pris note des retours d'information reçus pendant la réunion sur les difficultés rencontrées par le secteur du charbon du fait de la fermeture des mines de charbon ou de la cessation imminente des activités d'extraction du charbon. Il a également pris note du fait que ces informations étaient identiques à celles reçues des participants aux

ateliers qu'il avait organisés ces dernières années. Observant qu'il existait parmi ses membres l'expertise et l'expérience voulues, le Groupe d'experts a proposé d'apporter son aide aux États membres qui envisageaient de fermer des mines de charbon afin de préparer les mines ainsi que les régions et communautés minières à ces fermetures et d'orienter l'économie locale vers de nouvelles activités.

VIII. Rapport sur la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2020-2021 (point 6 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe d'experts a noté que la mise en œuvre de son plan de travail pour 2020-2021 était en voie d'aboutir et a remercié les membres de l'aide qu'ils lui avaient apportée pour assurer la livraison de produits et l'organisation d'événements de qualité dans les délais.

25. Le Groupe d'experts a remercié les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon en Pologne et en Chine du travail qu'ils avaient accompli pour diffuser la série de documents d'orientation sur les pratiques optimales relatives au méthane et a approuvé leurs rapports annuels pour 2020 ainsi que leurs plans de travail pour 2021. Il a également pris note des encouragements que le Comité de l'énergie durable avait adressés pour l'établissement de nouveaux centres et a prié le secrétariat de chercher des ressources extrabudgétaires supplémentaires à cette fin.

26. Le Groupe d'experts a rappelé la décision qu'il avait prise à sa quinzième session d'étudier plus avant la proposition faite par la Commission européenne d'élaborer conjointement des meilleures pratiques en matière de : i) suivi, notification et vérification des émissions de méthane provenant des installations du secteur du charbon ; ii) suivi des émissions de méthane provenant des mines à ciel ouvert ; et iii) fermeture des mines. Il a pris note avec satisfaction de la création d'une équipe spéciale chargée d'élaborer un document décrivant les systèmes en place aux États-Unis et dans d'autres pays qui assurent le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane et disposent de mesures visant à atténuer ces émissions. Estimant que le document serait probablement utile pour éclairer la législation actuellement envisagée par l'Union européenne afin de réduire les émissions de méthane, le Groupe d'experts a demandé qu'il soit mis en forme dès que possible et publié en tant que document de travail pour sa dix-septième session.

IX. Futurs travaux du Groupe d'experts (point 7 de l'ordre du jour)

27. Prenant note de la demande du Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session, selon laquelle les groupes d'experts relevant de sa compétence devaient tenir compte, dans leurs travaux, de la mutation du contexte économique, environnemental et social dans lequel ils menaient leurs activités, ainsi que des principes d'une transition juste, le Groupe d'experts a décidé de proposer de réviser son mandat et son cahier des charges afin qu'ils soient axés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'adopter les principes d'une transition juste. La proposition relative à la révision du nom (Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste), du mandat et du cahier des charges du Groupe d'experts figure à l'annexe I.

28. Prenant note du fait que son mandat expirait le 31 décembre 2021, le Groupe d'experts a décidé de recommander son renouvellement pour une nouvelle période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

29. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de soumettre la proposition de révision de son nom, son mandat et son cahier des charges ainsi que la demande de renouvellement de son mandat au Comité de l'énergie durable, pour examen à sa trentième session.

X. Plan de travail pour la période 2022-2023 (point 8 de l'ordre du jour)

30. Le Groupe d'experts a approuvé son projet de plan de travail pour la période 2022-2023, sous réserve que les modifications décidées pendant la session soient intégrées dans le document ECE/ENERGY/GE.4/2021/3. Le projet de plan de travail révisé pour la période 2022-2023 figure à l'annexe II. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de soumettre le projet de plan de travail pour la période 2022-2023 au Comité de l'énergie durable, à sa trentième session.

XI. Coopération et partenariats (point 9 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe d'experts a débattu de sa possible participation aux activités et initiatives liées au méthane, en cours et futures, qui avaient pour but de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Président de l'Équipe spéciale du suivi, de la notification et de la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon a présenté les objectifs, le périmètre et l'état d'avancement d'un document passant en revue les pratiques existant dans ce domaine ainsi que les mesures d'atténuation des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans le monde. La stratégie sur le méthane, en cours d'élaboration à la Commission européenne, a également été présentée et examinée.

XII. Onzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de la Commission économique pour l'Europe et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane (point 10 de l'ordre du jour)

32. Le Groupe d'experts a remercié le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane et ses membres de leur appui et de leur collaboration sans faille.

33. Le Groupe d'experts a dit qu'il souhaitait continuer d'élaborer des projets communs avec l'Initiative mondiale sur le méthane et a demandé au secrétariat de veiller au maintien de la coopération entre les deux entités, de la faciliter et de la coordonner.

34. Le Groupe d'experts a dit qu'il souhaitait participer au prochain Forum mondial sur le méthane. Il a demandé au secrétariat de veiller à ce que des sujets liés à ses travaux figurent, dans la mesure du possible, à l'ordre du jour de la manifestation.

XIII. Préparatifs de la dix-septième session du Groupe d'experts (point 11 de l'ordre du jour)

35. La dix-septième session aura lieu les 21 et 22 mars 2022 à Genève.

XIV. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

36. Le Groupe d'experts a noté la nécessité d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour réaliser des projets axés sur les résultats.

XV. Adoption des conclusions et recommandations (point 13 de l'ordre du jour)

Document(s) : CMM-16/2021/INF.1 – Document de séance non officiel : Draft Conclusions and Recommendations arising from the Sixteenth Session of the Group of Experts on Coal Mine Methane, daté du 19 février 2021.

37. Les conclusions et recommandations adoptées figurent dans le présent rapport sous les points de l'ordre du jour correspondants.

XVI. Adoption du rapport et clôture de la session (point 14 de l'ordre du jour)

38. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications de forme à apporter.

Annexe I

Révision du nom, du mandat et du cahier des charges du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon²

I. Introduction

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, à sa seizième session, a recommandé de changer son nom en Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste afin de : i) répondre à la demande du Comité de l'énergie durable, à sa vingt-neuvième session, selon laquelle ses groupes d'experts doivent tenir compte, dans leurs travaux, de la mutation du contexte économique, environnemental et social dans lequel ils mènent leurs activités, ainsi que des principes d'une transition juste ; ii) orienter les travaux du Groupe d'experts pour mieux réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Prenant note du fait que son mandat expirait le 31 décembre 2021, le Groupe d'experts a décidé d'en recommander le renouvellement pour une nouvelle période de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2023.

II. Texte approuvé par le Groupe d'experts

3. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste est chargé, jusqu'au 31 décembre 2023, de mener des activités concrètes axées sur des résultats dans les domaines de travail et selon l'objectif énoncés ci-après.

A. Objectif

4. Promouvoir une transition efficace des industries de la filière du charbon en veillant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui lui sont associées et à l'équité sociale du processus au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats, qui soient susceptibles de faciliter le captage et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable, et qui puissent aider les communautés et les économies locales et agir pour l'environnement pendant un processus de transition juste.

B. Domaines de travail

5. Les domaines de travail du Groupe d'experts sont les suivants :
 - a) Captage et utilisation du méthane provenant de mines de charbon en activité, fermées ou/et désaffectées en vue de réduire les risques d'explosion, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable ;
 - b) Pour les pays ou les régions/États qui choisissent de mettre fin à l'exploitation du charbon et les activités connexes, appui sur demande en vue de préparer les mines de charbon et les régions et communautés minières à la cessation de l'activité minière et à la réorientation des économies locales ;
 - c) Réaffectation des mines et des infrastructures minières existantes et aide au développement de nouveaux profils d'activité et modèles économiques qui préservent la cohésion sociale et le patrimoine culturel des localités touchées.

² Pour examen par le Comité de l'énergie durable à sa trentième session.

C. Activités concrètes

6. Les activités concrètes du Groupe d'experts sont les suivantes :
- a) Diffuser le « Best Practice Guidance for Effective Methane Drainage and Recovery in Coal Mines » (Guide des pratiques optimales de captage et de récupération du méthane provenant des mines de charbon) ;
 - b) Diffuser le « Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines » (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) ;
 - c) Élaborer et diffuser selon les besoins les meilleures pratiques de suivi, de notification, de vérification et de remédiation des émissions de méthane provenant de mines de charbon en exploitation, de mines de charbon fermées et/ou désaffectées, de futures mines de charbon (gaz de houille) et de mines de surface ;
 - d) Soutenir le travail des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et étendre le réseau des centres internationaux d'excellence ;
 - e) Utiliser les technologies de l'information modernes pour faciliter les échanges sur les technologies avancées de dégazage et d'extraction du méthane provenant des mines de charbon, y compris en s'appuyant sur le réseau des centres internationaux d'excellence ;
 - f) Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des guides des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde ;
 - g) Élaborer des guides pratiques sur la fermeture des mines, qui mettent l'accent sur les mines grisouteuses ;
 - h) Élaborer des principes relatifs à la gestion des dimensions et répercussions sociales de la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon ;
 - i) Contribuer à l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable ;
 - j) Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition du secteur du charbon dans la région de la CEE ;
 - k) Contribuer aux travaux menés par le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour élaborer les spécifications et les lignes directrices nécessaires à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources au gaz de houille ;
 - l) Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux relevant du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » ;
 - m) Continuer de dispenser des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fondées sur les mécanismes du marché qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer des relations professionnelles solides avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles.
7. Si, dans le courant de leurs activités, les experts du méthane provenant des mines de charbon de la CEE décèlent dans une mine des problèmes de sécurité autres que des problèmes liés au captage, au pompage, à la récupération et à l'utilisation du méthane, ceux-ci ne seront pas traités dans le cadre de la CEE. Les experts pourront néanmoins en communiquer l'existence à d'autres organisations compétentes, telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour examen dans le cadre de ses directives sur la sécurité dans les mines de charbon.

8. Le Groupe d'experts évitera de dupliquer les activités entreprises par d'autres parties prenantes sur les sujets susmentionnés et se concentrera sur des résultats qui complètent et développent toute activité existante pertinente.
9. Le Groupe d'experts veillera à ce que sa composition soit aussi large que possible et accordera toute l'attention voulue à l'égalité des sexes dans ses activités.

Annexe II

Projet de Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste pour 2022-2023³

I. Introduction

1. Le mandat du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste (ci-après le Groupe d'experts) est de promouvoir une transition efficace des industries de la filière du charbon en veillant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui lui sont associées et à l'équité sociale du processus au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats, qui soient susceptibles de faciliter le captage et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable, et qui puissent aider les communautés et les économies locales et agir pour l'environnement pendant un processus de transition juste.

2. Les domaines de travail du Groupe d'experts sont les suivants :

a) Captage et utilisation du méthane provenant de mines de charbon en activité, fermées ou/et désaffectées en vue de réduire les risques d'explosion, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable ;

b) Pour les pays ou les régions/États qui choisissent de mettre fin à l'exploitation du charbon et les activités connexes, appui sur demande en vue de préparer les mines de charbon et les régions et communautés minières à la cessation de l'activité minière et à la réorientation des économies locales ;

c) Réaffectation des mines et des infrastructures minières existantes et aide au développement de nouveaux profils d'activité et modèles économiques qui préservent la cohésion sociale et le patrimoine culturel des localités touchées.

II. Activités concrètes pour la période 2022-2023

3. Compte tenu des résultats et des enseignements tirés de la mise en œuvre de ses précédents plans de travail, des consultations approfondies menées avec un éventail de parties prenantes aussi large que possible et des résultats de ses quinzième et seizième sessions, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes en 2022 et 2023.

A. Diffuser des meilleures pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées et/ou désaffectées et en faciliter l'application, notamment en activant les centres nationaux et internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon existants et en en créant de nouveaux

Description :

4. Depuis 2005, le Groupe d'experts collabore avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, le captage, le pompage, la récupération

³ Le nom du Groupe d'experts, tel qu'il figure ici, est le nom révisé recommandé par le Groupe d'experts à sa seizième session. Les paragraphes 1 et 2 renvoient au mandat et au cahier des charges révisés recommandés par le Groupe d'experts à sa seizième session. Toutes les recommandations sont soumises à l'approbation du Comité de l'énergie durable et l'aval du Comité exécutif de la CEE.

et l'utilisation de ce gaz. En partenariat avec l'IMM, il a publié en 2010 le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis lors assuré la diffusion. En 2016, le Guide des pratiques optimales a été révisé, actualisé et complété par un certain nombre de nouvelles études de cas. En 2019, le Groupe d'experts, en collaboration avec l'IMM, a élaboré et publié le Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées). Le Groupe d'experts entend promouvoir ces guides dans le cadre d'activités de diffusion ciblant les pays qui connaissent des difficultés liées à la gestion du méthane dans les mines en activité et ceux qui connaissent des difficultés liées à l'abandon progressif du charbon et à la fermeture des mines qui s'ensuit. L'action déployée par le Groupe d'experts afin de mener à bien ces activités est rendue possible par une prolongation de l'allocation accordée à la CEE par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis pour la réalisation du projet financé par des fonds extrabudgétaires intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane ; Phase II ».

Tâches à accomplir :

a) Planifier, organiser et réaliser deux ateliers de renforcement des capacités, en présentiel ou en ligne, consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Poursuivre la collaboration avec l'IMM, y compris en prolongeant la phase II du projet financé par des fonds extrabudgétaires « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », la participation du Groupe d'experts aux activités du Global Methane Challenge et un soutien conjoint à une décennie internationale de la gestion du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée).

Résultats attendus :

a) Deux ateliers de renforcement des capacités, en présentiel ou en ligne, consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Une série de manifestations portant sur le méthane provenant des mines de charbon, organisées conjointement par le Groupe d'experts et l'IMM dans le cadre du Global Methane Challenge et à l'occasion de la décennie internationale de gestion du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

a) D'ici à décembre 2023, ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées ou désaffectées, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Tout au long de la période biennale, série de manifestations organisées conjointement par le Groupe d'experts et l'IMM dans le cadre du Global Methane Challenge et à l'occasion de la décennie internationale de gestion du méthane (pour autant qu'elle soit proclamée), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

B. Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon

Description :

5. Un centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon est une entité à but non lucratif, établie dans un État Membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État et qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la

diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'exploitation économiquement viables du méthane, en préconisant l'application de conditions de travail socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Groupe d'experts s'efforce de créer un réseau de centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon indépendants qui opèrent dans différentes zones géographiques et collaborent entre eux sous sa direction et sa supervision. Les deux premiers centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon, qui ont ouvert respectivement en Pologne et en Chine, sont devenus opérationnels en 2017.

6. Les principaux objectifs de chaque centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon sont les suivants : i) diffuser et mettre en œuvre les meilleures pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du gaz provenant des mines de charbon, sur la base des principes publiés dans les guides de pratiques optimales ; ii) centraliser les connaissances sur le contrôle, le captage et l'utilisation des gaz ; iii) faire connaître le secteur du méthane provenant des mines de charbon, ses avantages et ses difficultés ; iv) établir des liens avec d'autres centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et collaborer à des activités clés et à la recherche ; v) faire rapport au Groupe d'experts et appuyer ses travaux. Les centres internationaux d'excellence doivent atteindre ces objectifs en réalisant les activités suivantes : i) collecte et synthèse des informations sur les technologies modernes d'extraction, de dégazage et d'utilisation du gaz de houille (y compris les formes de gaz de houille liées à l'exploitation minière, par exemple le méthane provenant des mines de charbon, le méthane présent dans l'air de ventilation, le méthane provenant des mines désaffectées) ; ii) intégration et diffusion d'informations par divers moyens de communication, y compris les manifestations organisées au niveau local et les plateformes en ligne ; (iii) recherche-développement coordonnée avec d'autres centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon ; iv) essai et expérimentation de nouvelles technologies, méthodes et équipements ; v) élaboration de programmes d'études et formations (en ligne et en personne) ; vi) analyse de la législation, des normes, des instructions, des directives et des autres règlements pertinents en vigueur, et élaboration de propositions visant à les améliorer ; vii) évaluation et suivi des ressources en méthane selon la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU).

7. Le Bureau du Groupe d'experts assurera la planification, l'exécution et la supervision des activités des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon existants. Le Groupe d'experts apportera un appui aux deux centres internationaux d'excellence existants en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des activités prévues dans leurs plans de travail respectifs et supervisera leurs travaux. S'agissant de ce dernier point, le rapport de situation annuel de chaque centre international d'excellence ainsi que son plan de travail pour l'année suivante seront communiqués au Groupe d'experts pour examen et approbation. Le Bureau du Groupe d'experts et le secrétariat encourageront également les partenaires du Groupe d'experts que sont l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique à poursuivre leur action en vue d'établir un centre international d'excellence dans leur pays et poursuivront leurs efforts pour étendre le réseau dans le monde. Le Groupe d'experts engagera le dialogue avec la Fédération de Russie afin de renforcer sa coopération avec le nouveau centre russe chargé des problèmes liés au méthane et aux phénomènes gazodynamiques dans les gisements de charbon et de minerais.

Tâches à accomplir :

- a) Aider le centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Pologne) à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son cahier des charges ;
- b) Aider le centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Chine) à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son cahier des charges ;
- c) Aider les partenaires du Groupe d'experts que sont l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique à poursuivre les travaux entrepris pour créer un centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon dans leur pays ;

d) Engager le dialogue avec la Fédération de Russie afin de renforcer sa coopération avec le nouveau centre russe chargé des problèmes liés au méthane et aux phénomènes gazodynamiques dans les gisements de charbon et de minerai ;

e) Dans le cas où d'autres centres internationaux pour le méthane provenant des mines de charbon sont créés, aider les institutions hôtes à s'acquitter des tâches dévolues à ces centres, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leur cahier des charges ;

f) Aux fins de la coordination, organiser, chaque trimestre, des appels entre les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et le secrétariat.

Résultats attendus :

a) Planifier, organiser et exécuter, en coopération avec les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon, un ou deux ateliers ou séminaires, en présentiel ou en ligne, sur les meilleures pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées ou désaffectées ;

b) Un rapport de situation annuel sur les activités du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Pologne), qui sera établi par le centre lui-même et communiqué au Groupe d'experts pour examen et approbation ;

c) Un rapport de situation annuel sur les activités du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Chine), qui sera établi par le centre lui-même et communiqué au Groupe d'experts pour examen et approbation ;

d) Dans le cas où de nouveaux centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon sont créés, un plan de travail initial sera établi pour chacun d'eux, accompagné d'une liste de résultats à fournir en coordination avec le Groupe d'experts ;

e) Aux fins de la coordination, organiser, chaque trimestre, des appels entre les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et le secrétariat.

Calendrier :

a) D'ici à décembre 2023, séminaires ou ateliers sur les pratiques de captage, de pompage, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité, fermées ou désaffectées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;

b) Rapports de situation annuels sur les activités du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon (Pologne), à établir par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts à ses sessions annuelles de 2022 et 2023 ;

c) Rapports de situation annuels sur les activités du centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon Chine, à établir par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts à ses sessions annuelles de 2022 et 2023 ;

d) Plans de travail de tout nouveau centre international d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon, au besoin, à la demande des entités hôtes ;

e) Appels de coordination trimestriels entre les centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon et le secrétariat, à partir du premier trimestre 2022.

C. Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde

Description :

8. Les études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et dans le *Best Practice Guidance for Effective Methane Recovery and Use from Abandoned Coal Mines* (Guide des pratiques optimales de pompage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées) peuvent être appliqués à l'exploitation, respectivement, des mines de charbon en activité, des mines de charbon fermées ou des mines de charbon désaffectées dans le monde. À sa dixième session, tenue en 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'un recueil d'études de cas soit constitué pour compléter le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon. Un recueil a donc été constitué sous forme électronique sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon. En 2020, un nouveau recueil d'études de cas consacrées au pompage et à l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon désaffectées a été mis en ligne pour compléter le guide des pratiques optimales correspondant. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, les deux recueils pourraient être étoffés par de nouvelles études de cas et d'analyses concrètes et approfondies montrant les avantages de l'application des pratiques optimales élaborées par le Groupe d'experts.

Tâches à accomplir :

9. Élaborer, réunir et publier sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon des études de cas sur la gestion du méthane dans les mines de charbon en activité ou les mines de charbon fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Résultats attendus :

10. Des études de cas sur l'application des pratiques optimales de gestion du méthane dans les mines de charbon en activité ou les mines de charbon fermées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

11. Études de cas examinées et approuvées dans l'ordre où elles sont reçues. Il s'agit d'une activité permanente du Groupe d'experts.

D. Contribuer à l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable

Description :

12. En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives qui relève du Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts continuera de contribuer, dans le cadre de ses compétences, aux travaux consacrés à la gestion du méthane dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie qui seront entrepris conjointement par les divers groupes d'experts opérant sous l'égide et la direction du Comité. Le Groupe d'experts examinera les pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà, et tentera de recenser les meilleures pratiques unifiées dans ces domaines.

Tâches à accomplir :

13. Examiner les pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà, et recenser les meilleures pratiques unifiées dans ces domaines.

Résultats attendus :

a) Un rapport d'examen des pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays de la région de la CEE et au-delà ;

b) Une série de réunions de consultation, en présentiel ou en ligne, avec les parties prenantes dans les principaux pays producteurs de charbon de la région de la CEE ;

c) Une publication, sous forme imprimée et/ou électronique, recensant les meilleures pratiques en matière de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon.

Calendrier :

a) D'ici au deuxième trimestre de 2022, rapport d'examen des pratiques existantes en ce qui concerne la mesure, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon dans certains pays du monde ;

b) D'ici à décembre 2022, série de réunions de consultation, en présentiel ou en ligne, avec les parties prenantes dans les principaux pays producteurs de charbon de la région de la CEE ;

c) D'ici à décembre 2022, publication, sous forme imprimée et/ou électronique, recensant les meilleures pratiques en matière de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane provenant du secteur du charbon.

E. Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition des secteurs reposant sur les combustibles fossiles dans la région de la CEE

Description :

14. En novembre 2015, à sa vingt-quatrième session, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de faire une proposition concernant les moyens d'élargir le mandat actuel du Groupe d'experts de manière à ce qu'il englobe les travaux sur la transformation des sociétés minières traditionnelles en fournisseurs d'énergie intégrés et en sociétés de services, et à étudier les conséquences que cette transition pourrait avoir sur l'énergie au service du développement durable. En septembre 2017, à la vingt-sixième session du Comité, le Groupe d'experts a présenté sa proposition et ses recommandations. Conformément aux recommandations faites au Comité, le Groupe d'experts se tient prêt à s'engager plus avant dans l'action déployée au service de la transition du secteur des énergies fossiles dans la région de la CEE.

Tâches à accomplir :

15. Entreprendre, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, des activités visant à aider à la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon des États membres de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Résultats attendus :

- a) Une série de réunions de consultation sur la transition du secteur du charbon, en présentiel ou en ligne, avec des parties prenantes dans divers pays de la région de la CEE, sous réserve de l'intérêt des États membres ;
- b) Des lignes directrices sur la fermeture des mines, qui mettent l'accent sur les mines grisouteuses, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Un document qui présente dans leurs grandes lignes les principes relatifs à la gestion des dimensions et répercussions sociales de la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon ;
- d) Des études de cas sur les possibilités techniques et économiques de réduire les émissions des installations industrielles utilisant du charbon dans les États membres de la CEE concernés, à condition que des candidats appropriés puissent être trouvés et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Calendrier :

- a) Tout au long de la période biennale, série de réunions de consultation sur la transition du secteur du charbon, en présentiel ou en ligne, avec des parties prenantes dans divers pays de la région de la CEE, selon l'intérêt des États membres ;
- b) D'ici à décembre 2023, document d'orientation sur la fermeture des mines, qui mette l'accent sur les mines grisouteuses, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) D'ici à décembre 2023, document qui présente dans leurs grandes lignes les principes relatifs à la gestion des dimensions et répercussions sociales de la transition des industries de la filière du charbon et des régions tributaires du charbon ;
- d) D'ici à décembre 2023, études de cas sur les possibilités techniques et économiques de réduire les émissions des installations industrielles utilisant du charbon dans les États membres de la CEE concernés, à condition que des candidats appropriés puissent être trouvés et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

F. Contribuer aux travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources sur les spécifications et lignes directrices de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système de gestion des ressources des Nations Unies pour les ressources en gaz liées au charbon

Description :

16. Dans le cadre des compétences du Groupe d'experts, continuer de contribuer aux travaux menés par le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour établir la documentation nécessaire à l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et du Système de gestion des ressources des Nations Unies (SGRNU), qui sont en cours d'élaboration, aux ressources en gaz liées au charbon et à la gestion desdites ressources.

Tâches à accomplir :

17. Dans le cadre de ses compétences et à la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources, apporter des conseils sur l'élaboration de spécifications et de lignes directrices nécessaires à l'application de la CCNU et du SGRNU aux ressources en gaz liées au charbon.

Résultats attendus :

18. Contribution aux spécifications et lignes directrices nécessaires à l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en gaz liées au charbon, élaborées par le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

Calendrier :

19. Contribution aux spécifications et lignes directrices nécessaires à l'application de la CCNU et du SGRNU à la gestion des ressources en gaz liées au charbon (selon les progrès réalisés sur le sujet et à la demande du Groupe d'experts de la gestion des ressources).

G. Contribuer, avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, au projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (projet sur la neutralité carbone)

Description :

20. Le terme « neutralité carbone » désigne l'annulation des émissions de CO₂, obtenue par un équilibre entre les émissions de carbone et l'élimination du carbone ou simplement par un arrêt total des émissions (transition vers une « économie de l'après-carbone »). De nombreux pays ont commencé à faire porter leurs efforts sur la neutralité carbone. Comme les combustibles fossiles continueront probablement à jouer un rôle important pour les États membres de la CEE à court et à moyen terme, il faudra, pour parvenir à la neutralité carbone, déployer des technologies de captage et de stockage du carbone ainsi que d'autres technologies et mesures de compensation telles que l'augmentation de la capacité d'absorption des forêts et des tourbières.

21. Le projet sur la neutralité carbone est actuellement réalisé sous les auspices du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité. Il explore non seulement les répercussions environnementales, mais aussi les dimensions économiques et sociales des différentes technologies et leurs effets en matière de ressources. Aux fins du projet, la neutralité carbone concerne l'ensemble du système énergétique, y compris les transports, l'industrie et les bâtiments.

22. À sa vingt-neuvième session (25-27 novembre 2020, Genève), le Comité de l'énergie durable a prié le secrétariat d'élaborer, avec le concours des groupes d'experts, un projet de document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone, qui serait examiné à sa trentième session.

23. Le Groupe d'experts est prêt à contribuer, dans le cadre de ses compétences, à l'élaboration du document mentionné ci-dessus.

Tâches à accomplir :

24. Dans le cadre des compétences du Groupe d'experts, contribuer, à la demande du Comité de l'énergie durable, à l'élaboration du document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone.

Résultats attendus :

25. Une contribution au document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone.

Calendrier :

26. Contribution au document exposant la position de la CEE sur la neutralité carbone (délai à déterminer en fonction de l'avancement des travaux sur cette question, à la demande du secrétariat ou du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité qui dirige les travaux sur le projet).

H. Promouvoir une plus large participation au sein du Groupe d'experts en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes

Description :

27. Conformément à l'objectif de développement durable n° 5 intitulé « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », le Groupe d'experts prend les mesures qui s'imposent pour assurer l'inclusivité en son sein, du point de vue tant de sa composition que de la répartition des tâches, et pour promouvoir la diversité. Il prête dûment attention aux questions liées au genre dans toutes ses activités. Pour ce faire, il s'efforce de repérer les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et de mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur.

Tâches à accomplir :

28. Continuer de promouvoir la diversité, de repérer les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et de mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur.

Résultats attendus :

29. Une séance consacrée à promouvoir la diversité, à repérer les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et à mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur, à l'occasion d'une ou de plusieurs des manifestations organisées par le Groupe d'experts.

Calendrier :

30. D'ici à décembre 2023, séance consacrée à promouvoir la diversité, de repérer les obstacles qui limitent la présence des femmes dans le secteur minier et de mettre en lumière l'atout que la diversité des personnels et la multiplicité de leurs expériences et de leurs représentations du monde peut être pour les entités du secteur, à l'occasion d'une ou de plusieurs des manifestations organisées par le Groupe d'experts.

I. Continuer de dispenser des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fondées sur les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer des relations professionnelles solides avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles.

Description :

31. Par le passé, le Groupe d'experts a dispensé au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques des avis sur les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Il formule également des observations au sujet d'autres entités internationales, nationales et régionales fondées sur les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon, telles que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller). Pour accroître l'efficacité et la visibilité

de ses travaux, le Groupe d'experts s'attache à établir des relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Pour modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère, qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales et qui est devenue un obstacle au financement et à la mise en œuvre de projets portant sur le captage, le pompage, la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts s'attache à collaborer avec ces institutions afin de les sensibiliser aux avantages découlant d'une gestion efficace du méthane provenant de ces mines.

Tâches à accomplir :

32. Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts. Établir et développer de relations professionnelles solides avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère, qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales, et sensibiliser ces institutions aux avantages découlant d'une gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon.

Résultats attendus :

a) Sur demande, dispenser des avis et formuler des observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon ;

b) Établir des relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles ;

c) Poursuivre l'examen des possibilités de collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales en vue de modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère et de mobiliser des fonds extrabudgétaires pour appuyer les activités actuelles et futures du Groupe d'experts.

Calendrier :

a) Avis dispensés sur demande ;

b) Tout au long de la période biennale, recherche de possibilités d'établir des relations professionnelles avec des entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés ;

c) Tout au long de la période biennale, poursuite de la collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.
